

Tax Dialogues

An ACBF Webinar Series

Note de synthèse pour le webinaire de mars 2026

Fiscalité de l'économie numérique, un levier clé pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique

Note de Synthèse No 1 | 2026

Cette note de synthèse présente une analyse consolidée des échanges issus du webinaire sur Dialogue Fiscal (Tax Dialogue Webinar), organisé en mars 2026 par la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). Les discussions ont mis en évidence la croissance rapide de l'économie numérique en Afrique, contrastant avec l'incapacité des systèmes fiscaux actuels à en capter pleinement la valeur. S'appuyant sur les enseignements du webinaire, ce document met en lumière plusieurs défis majeurs, notamment les capacités institutionnelles limitées, les asymétries d'information et l'obsolescence des règles fiscales internationales. Il propose des mesures concrètes, telles que la modernisation des législations fiscales, le renforcement des cadres de TVA et l'investissement dans l'administration fiscale numérique, afin d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures et de soutenir le développement à long terme. La coopération régionale et l'harmonisation des politiques apparaissent également essentielles pour réduire l'arbitrage fiscal et renforcer l'application des règles à l'échelle transfrontalière. En définitive, une fiscalité efficace de l'économie numérique en Afrique requiert une approche équilibrée conciliant mobilisation des recettes, innovation et croissance inclusive. Grâce à des réformes prospectives et à une participation active à la gouvernance fiscale mondiale, les pays africains pourront garantir une répartition équitable des droits d'imposition et faire en sorte que la transformation numérique contribue pleinement au développement durable.

1. Introduction

L'économie numérique africaine connaît une expansion rapide, avec des estimations suggérant une croissance passant d'environ 180 milliards de dollars aujourd'hui¹ à près de 700 milliards au cours des deux prochaines décennies². Cette dynamique constitue une opportunité majeure pour les gouvernements de renforcer la mobilisation des ressources intérieures (MRI) grâce à une fiscalité adaptée aux activités numériques.

Cependant, les entreprises technologiques multinationales génèrent de plus en plus de valeur sur les marchés africains sans y avoir de présence physique, limitant ainsi la capacité des États à les imposer dans le cadre des règles actuelles. Par exemple, des entreprises telles que Facebook et Google déclarent l'essentiel de leurs impôts aux États-Unis (respectivement environ 92 % et 88 %), malgré des revenus substantiels en Afrique³.

Les administrations fiscales africaines font face à des contraintes structurelles : accès limité aux données en temps réel, infrastructures informatiques insuffisantes et définitions juridiques imprécises. Sans réforme, les pays risquent de perdre des recettes à mesure que la numérisation s'accélère. Par ailleurs, une fiscalité numérique mal conçue pourrait freiner l'innovation ou pénaliser les petites entreprises numériques.

En réponse, plusieurs pays africains ont introduit ou adapté des mesures fiscales. Le Kenya a instauré une taxe sur les services numériques (DST) de 1,5 % en 2021 (en cours d'évolution vers une notion de présence économique significative), tandis que le Nigeria a introduit une TVA de 7,5 % sur les services numériques fournis par des entreprises non-résidentes en 2022. Parallèlement, au moins 21 pays africains ont étendu leurs règles de TVA/TVS aux fournisseurs non-résidents de services électroniques⁴. À l'échelle mondiale, des initiatives comme le Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition (BEPS) visent à adapter les règles fiscales internationales, bien que leur adéquation aux réalités africaines fasse encore débat⁵.

Dans ce contexte, la fiscalité de l'économie numérique constitue à la fois une opportunité et un dilemme stratégique pour l'Afrique. Des instruments fiscaux numériques bien conçus, notamment les taxes sur les services numériques, la TVA appliquée aux prestations numériques, les retenues à la source et les mécanismes modernes de conformité, sont susceptibles de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, d'améliorer l'équité fiscale et de moderniser l'administration. En revanche, des dispositifs mal calibrés risquent d'entraîner une fragmentation des marchés, d'alourdir les charges de conformité et d'avoir des effets négatifs sur l'investissement ainsi que sur l'intégration régionale, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

En réponse à ces enjeux, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) a organisé, dans le cadre de sa série de webinaires sur le Dialogue fiscal, une session consacrée au thème : « *Fiscalité de l'économie numérique, un levier clé pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique* ». Ce webinaire visait à favoriser un dialogue inclusif, à partager des cadres de politiques innovants et à co-élaborer des solutions concrètes en faveur de la soutenabilité budgétaire à l'échelle du continent.

S'appuyant sur les enseignements du webinaire sur le Dialogue fiscal tenu en mars 2026, la présente note de synthèse met en lumière les défis liés à la fiscalité de l'économie numérique en Afrique et propose des pistes d'action concrètes visant à renforcer les cadres juridiques, améliorer l'administration fiscale, promouvoir l'harmonisation régionale et garantir une répartition équitable des droits d'imposition à l'échelle mondiale.

1. Google & International Finance Corporation (2020) e-conomy Africa 2020: Africa's \$180 Billion Internet Economy Future. Washington, DC: IFC. Available at: <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/e-conomy-africa-2020.pdf> (Accessed: 12 March 2026).

2. Mene, W. (2025) 'Speech by H.E. Wamkele Mene at the 32nd Afreximbank Annual Meetings (AAM2025)', *Business News Nigeria*, 25 June. Available at: <https://businessday.ng/business-economy/article/africapositionstoharness712bndigitaltrademarketby2035/> (Accessed: 12 March 2026).

3. Tax Justice Network Africa (TJNA) (n.d.) *Taxation of Digital Services*. Available at: <https://taxjusticeafrica.net/policy-priorities/taxation-digital-services> (Accessed: 17 March 2026).

4. <https://economicconfidential.com/digital-economy-african/>

5. OECD (2021), *Tax Challenges Arising from Digitalisation of the Economy – Global Anti-Base Erosion Model Rules (Pillar Two): Inclusive Framework on BEPS, OECD/G20 Base Erosion and Profit Shifting Project*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/782bac33-en>

2. Enseignements institutionnels clés du Dialogue

2.1 Numérisation et défis liés aux capacités institutionnelles

L'expansion rapide de l'accès à Internet et des technologies numériques à travers l'Afrique transforme en profondeur les activités économiques et redéfinit les bases fiscales nationales. Un nombre croissant d'entreprises opèrent désormais en ligne, via des places de marché sur les réseaux sociaux, des plateformes de commerce électronique et des systèmes de paiement numériques. Si cette évolution ouvre de nouvelles perspectives en matière d'entrepreneuriat et d'accès aux marchés, elle complexifie également la gestion et l'administration fiscales.

De nombreuses entreprises numériques exercent leurs activités au-delà des frontières sans disposer d'une présence physique fixe, ce qui rend difficile leur identification fiscale ainsi que l'application des obligations de conformité dans le cadre des modèles fiscaux traditionnels. Par ailleurs, l'essor des paiements mobiles et des plateformes en ligne réduit davantage la visibilité des transactions, en particulier pour les microentreprises et les acteurs du secteur informel numérique. Les administrations fiscales africaines, initialement conçues pour des économies fondées sur des activités physiques traditionnelles (« brick and mortar »), restent insuffisamment équipées pour suivre et contrôler l'activité numérique. Les principales lacunes en matière de capacités concernent notamment l'accès limité aux données en temps réel, l'insuffisance des infrastructures de suivi, ainsi que le manque d'outils analytiques permettant de détecter les pratiques d'évitement fiscal transfrontalier. L'asymétrie d'information entre les entreprises numériques multinationales et les administrations fiscales aggrave ces difficultés. Les entreprises numériques disposent généralement de vastes volumes de données opérationnelles et financières, soutenues par des experts juridiques et économiques, tandis que les administrations fiscales ne disposent pas toujours d'une expertise équivalente.

La réduction de ces écarts nécessite des investissements dans des systèmes d'administration fiscale

numérique, notamment des solutions d'analyse de données massives (big data), des outils automatisés de conformité et des plateformes de suivi des transactions numériques, ainsi qu'un renforcement des capacités institutionnelles par la formation et la fidélisation du personnel. Enfin, l'intégration progressive des entreprises numériques informelles dans des régimes fiscaux simplifiés peut contribuer à élargir l'assiette fiscale sans freiner l'innovation.

2.2 Limites des règles fiscales internationales existantes

Les règles fiscales internationales traditionnelles apparaissent de plus en plus inadaptées aux réalités de l'économie numérique. Le concept d'établissement stable, qui attribue les droits d'imposition en fonction de la présence physique d'une entreprise dans un pays, ne reflète plus les modes de fonctionnement des entreprises numériques. Les multinationales du numérique peuvent en effet générer des revenus substantiels dans une juridiction de marché sans y établir de bureau ou de succursale, ce qui limite la capacité de nombreux pays africains à imposer les bénéfices générés sur leur territoire.

Le principe de pleine concurrence, qui encadre les prix de transfert entre entités liées, devient également de plus en plus difficile à appliquer aux entreprises numériques. Ces dernières tirent une part importante de leur valeur d'actifs incorporels tels que les algorithmes, la propriété intellectuelle, les données et les logiciels, lesquels peuvent être aisément transférés d'une juridiction à une autre. Cette situation complique la détermination du lieu de création de la valeur ainsi que la répartition appropriée des bénéfices.

Pour relever ces défis, les pays doivent envisager des règles alternatives de rattachement fiscal, telles que la notion de présence économique significative, tout en participant activement aux négociations fiscales internationales afin de veiller à ce que les cadres émergents permettent une répartition plus équitable des droits d'imposition entre les juridictions de marché.

2.3 Administration fiscale numérique : outils et réformes institutionnelles

Le renforcement de l'administration fiscale numérique requiert à la fois une innovation technologique et une transformation institutionnelle. Les outils numériques de conformité permettent d'améliorer le suivi et l'imposition des activités économiques en ligne. À titre d'exemple, l'outil de conformité de l'économie numérique développé par le Centre interaméricain des administrations fiscales aide les pays à enregistrer les fournisseurs numériques non-résidents et à automatiser les processus de conformité en matière de TVA.

Toutefois, la réussite de la transformation numérique ne repose pas uniquement sur la technologie, mais également sur la culture institutionnelle et la conduite du changement organisationnel. L'expérience de l'Autorité fiscale de Zambie montre que les réformes fiscales numériques nécessitent un leadership fort, une formation adéquate du personnel et une adhésion institutionnelle à tous les niveaux. Les administrations fiscales doivent inve-

stir dans la culture numérique, les programmes de gestion du changement et des réformes institutionnelles de long terme afin de garantir une adoption et une utilisation efficaces des nouveaux systèmes.

L'Ouganda offre un autre exemple probant. Le ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique a modernisé son administration fiscale en déployant des outils numériques de suivi, en automatisant la conformité des transactions en ligne et en renforçant les capacités du personnel grâce à des programmes de formation ciblés. L'approche ougandaise intègre également les entreprises numériques informelles dans des régimes fiscaux simplifiés, élargissant ainsi l'assiette fiscale tout en préservant un environnement favorable aux petites entreprises et aux entrepreneurs du numérique.

La coopération régionale joue également un rôle déterminant dans le renforcement de l'application des politiques de fiscalité numérique. Des approches harmonisées entre les pays africains peuvent réduire les possibilités d'évitement fiscal et améliorer le partage d'informations entre administrations fiscales.

3. Country Experiences

3.1 Adoption de la règle de présence économique significative

L'expérience du Nigeria constitue un exemple pertinent de la manière dont les pays africains adaptent leurs systèmes fiscaux aux réalités de l'économie numérique. Le Nigeria a introduit, en 2019, la règle de la présence économique significative afin de remédier aux lacunes des règles fiscales traditionnelles fondées sur la présence physique. Cette mesure vise les entreprises non-résidentes qui tirent des revenus du Nigeria à travers des services numériques tels que le streaming, la publicité en ligne, les services de cloud computing, l'intermédiation numérique, les services de conseil et les prestations à distance.

La règle repose sur des seuils de chiffre d'affaires ainsi que sur des indicateurs tels que l'utilisation

de noms de domaine nigériens, la mise en place d'interfaces adaptées aux utilisateurs nigériens et l'existence d'un engagement commercial soutenu avec les consommateurs du pays.

3.2 Résultats en matière de recettes et défis de mise en œuvre

L'introduction de la règle de la présence économique significative a considérablement renforcé la capacité du Nigeria à imposer les entreprises numériques étrangères. Les recettes initiales ont atteint 338 millions de nairas la première année, suivies d'une augmentation de 300 % la deuxième année. Toutefois, les recettes ont diminué d'environ 50 % la troisième année, en raison de stratégies d'optimisation fiscale agressives et de l'exploitation de failles juridiques par les entreprises multinationales.

Les principaux défis de mise en œuvre incluaient les difficultés à faire respecter les obligations fiscales pour les entreprises dépourvues de présence physique, l'insuffisance de lignes directrices en matière d'attribution des bénéfices, les pratiques de « treaty shopping » par les multinationales, ainsi que la complexité administrative liée au suivi des paiements numériques transfrontaliers.

3.3 Ajustements de politique et enseignements pour les pays africains

Le Nigeria a par la suite engagé des réformes visant à renforcer la fiscalité de l'économie numérique.

Celles-ci ont notamment consisté à clarifier les règles d'attribution des revenus, à intégrer les considérations relatives à la présence économique significative dans les nouvelles conventions fiscales, à instaurer des règles d'imposition minimale applicables aux fournisseurs de services numériques, à étendre les règles de TVA aux services numériques, ainsi qu'à désigner les plateformes numériques en tant qu'agents de retenue à la source de la TVA.

L'expérience nigériane montre que la taxation de l'économie numérique exige des réformes continues des politiques publiques, combinant innovation juridique et renforcement des capacités administratives, afin de s'adapter à l'évolution rapide des modèles économiques et des stratégies d'optimisation fiscale.

4. Recommandations de politique publique

L'expansion rapide de l'économie numérique à travers l'Afrique offre à la fois des opportunités en matière de mobilisation des ressources intérieures et des défis pour les cadres fiscaux traditionnels. Une fiscalité efficace de l'économie numérique nécessite des réformes coordonnées portant sur les cadres juridiques, les systèmes d'administration fiscale, les capacités institutionnelles ainsi que la coopération régionale. Les recommandations ci-après proposent des orientations pratiques à l'intention des gouvernements africains, des administrations fiscales et des institutions régionales.



4.1 Moderniser la législation fiscale pour l'économie numérique

Les pays africains devraient réformer leurs législations fiscales nationales afin de mieux refléter les modèles économiques numériques. Les règles traditionnelles fondées sur la présence physique ne permettent plus de capter les revenus générés par les entreprises numériques multinationales. Les gouvernements devraient introduire des règles de rattachement fondées sur l'activité économique, telles que la notion de présence économique significative, assorties de seuils clairs basés sur le chiffre d'affaires, le nombre d'utilisateurs ou le volume des transactions. Les pays devraient également renforcer les cadres de TVA applicables aux services numériques en instaurant des mécanismes

d'enregistrement simplifiés pour les fournisseurs non-résidents et en facilitant la collecte de la TVA par l'intermédiaire des plateformes numériques.



4.2 Renforcer les systèmes d'administration fiscale numérique

Les administrations fiscales doivent se doter de systèmes modernes pour suivre les activités numériques. Nombre d'entre elles ne disposent pas d'un accès en temps réel aux données de transaction ni d'outils de suivi numérique adéquats. Les gouvernements devraient investir dans des plateformes d'analyse de données, des systèmes automatisés de conformité et des outils d'intelligence artificielle permettant de détecter les pratiques d'évitement fiscal. Une meilleure intégration

entre les administrations fiscales et les intermédiaires financiers — notamment les banques, les opérateurs de monnaie mobile et les passerelles de paiement numérique — permettrait d'améliorer l'accès aux données transactionnelles et de renforcer l'application des règles fiscales.



4.3 Réduire l'asymétrie d'information grâce à une transparence accrue

Les gouvernements devraient instaurer des exigences renforcées en matière de transparence afin d'accéder aux données des entreprises. Parmi les mesures clés figurent l'obligation de déclaration pays par pays, la divulgation des revenus générés dans des marchés spécifiques et le renforcement des obligations déclaratives des plateformes numériques. Ces mécanismes permettent aux administrations fiscales d'évaluer plus précisément l'activité économique et de faire respecter les obligations fiscales.



4.4 Investir dans les capacités institutionnelles et le capital humain

Une fiscalité numérique efficace repose sur des capacités institutionnelles solides au sein des administrations fiscales. De nombreuses autorités fiscales africaines continuent de faire face à un déficit d'expertise spécialisée, notamment en matière de fiscalité internationale, de prix de transfert appliqués aux actifs incorporels et d'audit des transactions numériques.

Pour combler ces lacunes, les gouvernements devraient accroître les investissements dans la formation des agents fiscaux et soutenir la création d'unités spécialisées dédiées à la fiscalité du numérique. Les partenariats avec des institutions régionales de formation et des organisations internationales peuvent également renforcer les capacités techniques et favoriser le développement des compétences spécialisées nécessaires. Au niveau institutionnel, les administrations fiscales doivent également accorder une attention prioritaire à la gestion du changement organisationnel afin de garantir le succès des initiatives de transformation numérique. L'expérience de l'Autorité fiscale de Zambie montre que la réussite des réformes repose sur une culture organisationnelle favorable, une formation continue du personnel et un engagement institutionnel à long terme. Cela souligne que les outils technologiques, à eux seuls, sont insuffisants : une réforme durable exige un investissement dans le capital humain et l'intégration des compétences numériques au sein de l'ensemble de l'institution.



4.5 Renforcer la coopération régionale et l'harmonisation des politiques

Les activités numériques sont par nature transfrontalières. En l'absence de politiques coordonnées, les entreprises multinationales peuvent exploiter les divergences entre systèmes nationaux. Les pays africains devraient renforcer leur coopération à travers des organisations régionales telles que l'Union africaine, l'ACBF et l'ATAF, afin d'harmoniser les cadres fiscaux numériques, de partager l'information et de coordonner les actions de contrôle. Une meilleure convergence régionale permet de réduire les pratiques d'arbitrage fiscal et de renforcer la position de l'Afrique dans les négociations internationales.



4.6 Participer activement à la gouvernance fiscale mondiale

Les gouvernements africains devraient prendre une part active aux discussions fiscales internationales afin de veiller à ce que les cadres émergents reflètent les intérêts des économies en développement. Les réformes mondiales doivent reconnaître le rôle des juridictions de marché et garantir une répartition équitable des droits d'imposition en faveur des pays où les services numériques sont consommés. Cette participation permet également aux pays africains d'influencer l'élaboration des normes internationales en matière de fiscalité des services numériques et d'allocation des bénéfices.



4.7 Promouvoir des politiques fiscales numériques inclusives et favorables à l'innovation

Les politiques fiscales numériques doivent trouver un équilibre entre la mobilisation des recettes et le soutien à l'innovation. Les gouvernements devraient

éviter d'imposer des charges de conformité excessives aux petites entreprises numériques. La mise en place de régimes fiscaux simplifiés, de lignes directrices claires pour les jeunes entreprises et de mécanismes de soutien aux entrepreneurs numériques — en particulier les jeunes et les femmes — peut favoriser une croissance inclusive. Les recettes générées devraient être réinvesties dans les infrastructures numériques, la formation aux compétences numériques et les écosystèmes d'innovation.



4.8 Mettre en place des mécanismes continus de réforme et d'adaptation des politiques

Les modèles économiques numériques évoluent rapidement, ce qui nécessite des règles fiscales flexibles. Les gouvernements devraient instaurer des mécanismes permettant une révision périodique des politiques fiscales numériques ainsi qu'un suivi continu des nouvelles pratiques commerciales et des stratégies d'évitement fiscal. Des consultations régulières avec les parties prenantes et le partage international des connaissances contribuent à maintenir des cadres politiques réactifs et adaptatifs.

5. Conclusion

La croissance rapide de l'économie numérique en Afrique constitue à la fois une opportunité et un défi. Si les plateformes numériques ouvrent de nouvelles perspectives de croissance économique, les systèmes fiscaux actuels peinent à capter la valeur générée au sein des marchés africains.

Comblar cet écart nécessite des réformes politiques globales, incluant le renforcement des cadres législatifs, l'amélioration des systèmes de données, le développement des capacités administratives et l'intensification de la coopération régionale.

Aucun instrument de politique publique, à lui seul, ne saurait résoudre ce problème. Une fiscalité efficace de l'économie numérique repose sur une approche coordonnée combinant réformes juridiques, outils numériques et engagement au niveau international.

En adoptant des politiques prospectives et en renforçant les capacités institutionnelles, les gouvernements africains peuvent faire en sorte que l'économie numérique contribue équitablement au développement national, tout en soutenant l'innovation et une croissance économique durable à l'échelle du continent.

Annexe : Programme du webinaire

Heure (GMT+3)	Session	Intervenants
15:00 – 15:10	Allocution d'ouverture	Abdrahamane Dicko , Directeur, Département des programmes et de l'impact, ACBF
15:10 – 15:20	Présentation introductive : Économie numérique et mobilisation des ressources intérieures en Afrique	Solomon Rukundo , Spécialiste des politiques fiscales, Ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique, Ouganda
15:20 – 16:10	Table ronde : Tirer parti de la fiscalité de l'économie numérique pour une mobilisation durable des ressources intérieures	• Lyla Latif, Cofondatrice et Présidente, Center of Fiscal Studies ; experte en fiscalité de l'économie numérique • Alejandro Juárez Espíndola, Directeur de la formation et du capital humain, CIAT, Brésil • Harrison Chapu, Chef de projet, Tax Online, Autorité fiscale de Zambie (ZRA) • Femi Olarinde, Chef de la division de mise en œuvre des réformes fiscales, Federal Inland Revenue Service (FIRS), Nigeria • Magdalena Gisse, Vice-présidente, Young Women of Africa, section Tanzanie
16:10 – 16:25	Session ouverte : échanges et questions-réponses	Tous les participants
16:25 – 16:30	Allocution de clôture et prochaines étapes	Rodolphe Bance , Chef de l'unité Gouvernance économique et sociale, ACBF



“Digital Economy Taxation, a Key Lever for Strengthening Domestic Revenue Mobilization in Africa”

SPEAKERS



Solomon Rukundo
Tax Policy Specialist,
Ministry of Finance,
Planning and Economic
Development, Uganda



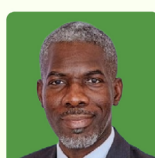
Lyla Latif
Co-founder and Chair,
Center of Fiscal
Studies, Digital
Economy Taxation
Expert



Alejandro Juárez Espíndola
Director of Training and
Human Talent at CIAT,
Brazil



Harrison Chapu
Project Manager, Tax
Online, Zambia
Revenue Authority
(ZRA)



Femi Olarinde
Head Fiscal and Tax
Reforms Implementation
Division, Federal Inland
Revenue Service (FIRS),
Nigeria



Ms Magdalena Gisse
Vice Chair of the Young
Women of Africa
Tanzania chapter



Mohamed Salat Osman
Program Officer,
Economic and Social
Governance, ACBF

MODERATOR

11 March
2026

15:00 - 16:30
EAT (GMT+3)



Registration Link:
<http://bit.ly/3NajluA>





www.uboraacademy.africa



www.theacbf.org



comms@theacbf.org



www.elibrary.theacbf.org



Africa Capacity Building Foundation



ACBF_Official



@theacbf



TheACBF